



Sommaire

SPECIAL CESER

Séances plénières des 5 et 6 octobre 2020

L'emploi au cœur de toutes nos interventions

Edito

S. Creachp.1

Séance plénière du 5 octobre 2020

Biodiversité et société en Bretagne...

N. Saouti.....p.2

Développement de la façade atlantique...

S. Creach.....p.2/3

Rapport d'activité des services Etat en région 2019

JL. Peltier.....p.3/4

RADD 2019 et Bilan des émissions GES 2018

R. Le Nezet.....p.4/5

Bretagne Très Haut Débit...

O. Capy.....p.6

Séance plénière du 6 octobre 2020

De l'urgence à la relance..

S. Creach.....p.6/7

Décision modificative n°3 au budget 2020

S. Creach.....p.7/8



EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

La session des 5 et 6 octobre 2020 était pour le moins dense. 2 études du CESER et une au titre de l'association des CESER de l'Atlantique. Pour cette dernière, la CGT a pris le soin d'une même intervention en Bretagne, Normandie, pays de Loire et Aquitaine. C'est aussi la force de la CGT de pouvoir s'exprimer d'une même voix dans des lieux différents fussent-ils des institutions.

La CGT s'est bien sûr exprimée sur les 2 autres études. Sur la biodiversité, puisque ce sujet est majeur dans les équilibres du vivant et l'actualité pandémique nous le rappelle très bien.

L'autre étude, qui de fait a un lien avec la première, traite de la situation de crise que nous vivons et son titre résume bien le propos du CESER : « De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne. » La rédaction de cette étude a été confiée à un groupe de travail spécifique dans lequel 2 camarades de la CGT étaient présents.

La délégation CGT vous recommande sa lecture et pour le moins ses préconisations, c'est d'ailleurs l'objet de l'intervention de la CGT en séance.

Mais qu'il s'agisse du Rapport d'Activité et de Développement Durable (RADD), du Rapport des Services de l'Etat en Région (RASER), du dossier Bretagne Très Haut Débit (BTHD) ou des dossiers budgétaires avec les orientations budgétaires 2021, c'est le même fil rouge que vous retrouverez dans les interventions de la CGT ce qui démontre la cohérence de la délégation qui marque à nouveau son sérieux et sa volonté de peser partout et sur tous les sujets pour faire avancer le progrès social et les positions de la CGT. Comme responsable de cette délégation je tenais à le souligner puisque la période n'est pas simple surtout qu'elle oblige à travailler à distance.

La CGT exige effectivement dans ce fil conducteur que tous les plans de relance, de redémarrage et transitions pour la Bretagne, le prochain

Contrat de Plan Etat Région (CPER), ..., que tous les dispositifs publics orientés principalement vers les entreprises -y compris celles qui ont des trésoreries confortables- soient conditionnés sur le principe -aujourd'hui devenu clé au CESER de Bretagne- de « l'éco-socio conditionnalité » des aides aux entreprises.

La question de la conditionnalité des aides est d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil Régional dans le cadre des futures contractualisations autour des enjeux de la Breizh Cop. Le plan de redémarrage est également fléché sur certaines conditions.

Pour la CGT, alors que l'ensemble des plans, quels que soient leur nom, y compris les plans européens, visent tous l'emploi, il paraît pour le moins « normal » que cette condition du maintien dans l'emploi, la création d'emploi soit la condition première du soutien public aux entreprises puisque cet argent public c'est en partie celui des contribuables. **C'est tout le sens de la proposition CGT en Bretagne, et qui est étudiée par le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), concernant le contrat de continuité professionnelle pour ne pas passer par la case « chômage ». Ce projet CGT Bretagne prend son origine dans notre revendication de la sécurité sociale professionnelle.**

Qu'il s'agisse de l'emploi, des services publics ou de l'outil industriel, la CGT compte bien mettre tout en œuvre pour gagner la mobilisation.

Comme prononcé en session plénière du CESER, donc devant l'ensemble de la société civile organisée :

« La CGT travaille à une large mobilisation pour faire de l'emploi une priorité et que partout sur le territoire breton l'argent public le serve et ne fasse pas l'intérêt de quelques-uns dont certains vivent déjà très aisément. C'est en combattant le moins disant social que l'on tire vers le haut l'humanité puisque l'inverse ne peut produire qu'un seul résultat : le chaos. »

Rennes, le 09/10/2020

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Biodiversité et société en BRETAGNE : Cultivons les interactions !



Intervention de Nadine SAOUTI

La CGT souhaite mettre en avant la richesse de cette étude qui aborde les questions liées à la biodiversité en Bretagne sous un angle particulier : celui des enjeux sociétaux et, en corollaire, celui des mobilisations en faveur de la biodiversité.

Cette étude qui porte sur un sujet complexe, sensible et d'urgence vitale s'il en est, pose bien les impacts des activités humaines, dans toutes leurs diversités d'actions, sur le patrimoine naturel.

Face aux 5 causes majeures de menaces de la biodiversité que sont la pollution des eaux, de l'air et des sols, d'origine industrielle, agricole ou domestique, le prélèvement excessif des ressources, la destruction des habitats et des milieux naturels, la santé des populations et de l'environnement tout cela relève bien de l'urgence.

La CGT souhaite mettre en avant ici la question du travail. On ne peut pas demander aux citoyens d'interroger leur mode de vie et de continuer à produire à l'identique, sauf à organiser et à exacerber de violentes contradictions et oppositions entre le social et l'environnemental. Le lien est évident entre travail et environnement, la surexploitation des travail-

leurs se conjuguant avec l'exploitation irraisonnée des ressources naturelles et de la biodiversité. L'échec du mode de développement capitaliste fondé sur l'exploitation des êtres humains et de la nature est patent et est mis en évidence par la crise sanitaire inédite liée à la pandémie du coronavirus.

Face au déficit de connaissances de la société sur les problématiques soulevées par la détérioration de la biodiversité, rendre le savoir accessible à tous et toutes est primordial.

Il faut redonner notamment aux salariés le pouvoir d'agir en proposant des formations sur l'impact environnemental des modes de production de leur entreprise, de leur milieu de travail quel qu'il soit, afin de faciliter pour chacun et chacune une appropriation des enjeux et de permettre ainsi la formulation d'alternatives concrètes davantage respectueuses de l'environnement.

Les salariés et leurs représentants doivent pouvoir s'investir dans ces enjeux environnementaux et peser sur les choix et les pratiques de leur entreprise en la matière. Celles et ceux qui travaillent doivent être entendus à partir de ce qu'ils créent.

La relocalisation nationale de notre industrie pour retrouver une maîtrise

des grands secteurs stratégiques du pays et notre souveraineté économique va dans le sens de la préservation de la biodiversité, par le développement des circuits courts. Dans le même sens, une place essentielle devra être faite au développement de services publics de qualité et de proximité.

Si les préconisations de l'étude sont partagées par la CGT, nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité de l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques qui constitue un levier important dans l'accompagnement d'un changement du modèle actuel afin de concilier enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Face à la crise de la biodiversité, nous devons nous réapproprier toutes ces dimensions du vivant qui nous échappent, les étudier et nous en inspirer pour bâtir des sociétés plus durables.

Penser biodiversité et société en Bretagne, c'est penser des solutions durables et responsables : se nourrir, protéger nos ressources naturelles, penser les nouveaux matériaux, sortir des énergies fossiles, traiter l'information, développer l'économie circulaire, repenser notre habitat et les organisations de travail.

Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique—Vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales de la façade atlantique : quelles coopérations ?

Intervention de Stéphane CREACH



Dans le cadre de la présentation de l'étude « Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique. Vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales » la CGT a décidé d'une intervention identique devant l'ensemble des CESER de l'Atlantique. La CGT remercie les rapporteurs et les chargés d'étude, particulièrement Gaëlle Frostin pour sa rigueur et sa bienveillance.

La CGT remercie aussi l'ensemble des membres du groupe de travail des quatre régions, pour ce rapport très riche et pédagogique, qui aborde

les sujets de la démographie, de l'économie et de l'emploi, des conditions et qualité de vie, d'éducation, de formation, de recherche et d'innovation, de transport, d'environnement et énergie. Cette étude est donc très large, mais la CGT concentrera son propos.

L'ensemble de ces thématiques ont été étudiées sous l'angle de la coopération entre les 4 régions de la façade Atlantique, pointant sa nécessité pour le développement économique et social du grand ouest de la France.

Ce travail met en valeur la coopération entre les territoires, il dénote par

son approche de nombreuses orientations politiques qui visent à mettre en concurrence les territoires dans le cadre du marché Européen de la concurrence « libre et non faussée ». Plusieurs lois successives, telles que MAPTAM et NOTRE, participent à ce même mouvement contraire à l'esprit même d'une République qui vise l'égalité. Remarquons alors ensemble que si cette étude pointe un manque de coopérations, elle invite dès lors à s'interroger sur cette logique de mise en concurrence.

Sur la question démographique, particulièrement sur la migration impor-

tante des retraités vers les côtes, la CGT regrette que ces projections ne soient pas pondérées au regard des différentes attaques contre notre système de protection sociale et de retraite.

Cette étude décrit certains décrochages sociaux-économiques des territoires éloignés des côtes et des métropoles. Ces décrochages sont exacerbés « aux frontières » et au cœur même de nos régions tant sur les questions de la démographie, de l'emploi, de l'accès aux services et aux transports. Pour la CGT, c'est la conséquence des politiques centrées uniquement autour des pôles d'attractivité et de l'abandon de la politique d'aménagement du territoire de la part de l'État.

La question des transports a été largement traitée, la CGT s'y attarde aussi. Bien qu'ayant thématiqué chaque mode, ce rapport aborde tout de même la question de l'intermodalité et de la multi modalité. Ces deux termes ne sont pas synonymes car le premier, que soutient la CGT, est une organisation coopérante des modes de transport. Le second est simplement une mise en concurrence de

tous les modes de transports entre eux.

Nous regrettons que ce rapport, comme beaucoup d'autres, ne cherche pas à dépasser le cadre de la concurrence.

Car ces effets sont désastreux socialement, économiquement et écologiquement. La recherche du moindre coût pour le client fait peser l'ensemble des externalités sur la collectivité, sur les salariés et leurs conditions de travail. Elle interdit toute politique véritablement efficace pour lutter contre les risques environnementaux, en priorisant les transports propres, en développant les complémentarités entre les modes.

L'exemple du Fret ferroviaire rendu incapable de répondre aux besoins des chargeurs depuis l'ouverture à la concurrence en 2006 le démontre. La CGT dénonce publiquement l'absence de retour d'expérience de cette ouverture à la concurrence et fait le rapprochement avec les constats de l'ISEMAR, auditionné pour cette étude. L'un des premiers freins au développement de nos ports est l'absence de desserte ferroviaire satisfaisante. Cette absence s'étant ampli-

fiée avec l'ouverture à la concurrence. Dans ce cadre d'ailleurs la place et le rôle des grands ports comme outil industriel au service de l'aménagement, du développement et de l'irrigation des territoires (hinterlands) aurait pu être plus développée.

Pour conclure, la question du Brexit pourrait certainement redonner un rôle plus important aux ports de l'Atlantique. Les Régions et l'État sauront-ils les mettre en coopération au service de la Nation ou les laisseront-ils continuer à être concurrents les uns avec les autres au profit des grands ports du nord de l'Europe ?

Pour la CGT, les politiques publiques ne doivent pas se limiter aux frontières administratives des régions et nous portons l'exigence de politiques publiques nationales d'aménagement du territoire pilotées par l'État et contractualisées avec les Régions dans un dialogue permanent et constructif.

Malgré certaines limites, ce rapport de l'association des CESER de l'Atlantique met en valeur la coopération et les synergies interrégionales, c'est le sens du combat de la CGT.

La CGT votera ce rapport.

Rapport d'activité des services de l'Etat en région 2019

Intervention de Jean Luc PELTIER



Les années se suivent et se ressemblent en ce qui concerne notre analyse sur les conséquences des choix politiques effectués en ce qui concerne l'action de l'Etat. En effet le leitmotiv demeure les réductions budgétaires qui année après année anéantissent le fonctionnement voire même la présence des services publics, quel qu'en soit la nature, dans nos territoires. Une fois encore, en 2019 l'action déconcentrée de l'Etat en Région s'est inscrite dans la logique des réformes structurelles amorcées ces dernières décennies. Celles-ci ne visent finalement qu'à transformer nos territoires en une vaste aire de jeu économique dans laquelle les thuriféraires de l'économie de marché peuvent aller et venir aux gré de leurs intérêts laissant à la charge des collectivités le soin de réparer les dégâts socio-économiques et environnementaux occasionnés par un capitalisme devenu incontrôlable et qui doit sa survie à l'injection régulière et massive d'argent public.

Les exemples ne manquent pas dans

la dernière période avec des entreprises qui vont à nouveau bénéficier de nouvelles exonérations avec la suppression des impôts de production, qui représente un manque à gagner de 72 milliards d'euros pour les comptes publics. On nous rejoue donc la partition du CICE, qui a coûté la bagatelle de 90 milliards pour soi-disant 100000 emplois créés !

Pour la CGT il ne s'agit pas de dénier l'intérêt d'une intervention publique dans le champ économique bien au contraire mais cela doit avoir des contreparties tant en terme d'emplois que sur le plan environnemental qui sont gages de pérennisation de l'activité dans nos territoires.

Là encore une « évaluation objective » des effets de ces politiques de mises sous perfusion d'argent public des entreprises mériterait d'être conduite et pourrait figurer en bonne place dans ce rapport afin de connaître l'impact réel en terme de créations d'emplois et de dynamisation de l'activité dans nos territoires ! D'ailleurs, si en 2018 le rapport faisait état

du nombre d'entreprises bretonnes bénéficiant du CICE depuis 2013 nous constatons que cette donnée ne figure plus dans le RASER 2019...

Force est de constater que la mise en œuvre des dispositifs d'exonérations divers et variés et dont le CICE ou son successeur en sont une triste illustration et profitent aussi très largement aux entreprises qui restructurent, licencient laissant exsangue des pans entiers de territoire ! Globalement la CGT exige qu'une évaluation sur l'efficacité sociale et économique de ces mesures soit conduite en toute transparence par l'Etat.

Comme le souligne très justement l'avis du CESER, la CGT s'interroge sur l'absence de référence au mouvement « des gilets jaunes » dans ce RASER et ce pour la deuxième année consécutive. Alors même que la colère est toujours ancrée dans des pans entiers de territoires dans lesquelles les populations vivent la disparition des services publics et in fine de l'activité économique comme une véritable relégation, la CGT, comme

une majorité dans notre assemblée, aurait appréciée connaître les actions mises en œuvre par l'Etat sur notre région pour répondre aux attentes exprimées depuis le début de cette crise.

Sur le volet de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail, la CGT note que si l'effort financier consenti par l'Etat est important, la situation notamment concernant le chômage de longue durée ne s'améliore malheureusement pas et notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap avec un taux de 18 %, deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population à 8,1 % fin 2019. Cette situation est alarmante et nécessite une approche différente et notamment de rompre avec des décennies d'une politique de l'offre basée sur les aides aux entreprises sans aucune contrepartie en terme d'engagement.

Concernant l'emploi des jeunes qui est une priorité absolue dans l'intérêt de la société, l'Etat, avant d'attribuer des aides à l'embauche, devrait pouvoir vérifier les conditions qualitatives d'accès à la première expérience professionnelle dans les entreprises (reconnaissance des qualifications, qualité des contrats).

La CGT porte d'ailleurs de nombreuses propositions tant pour ancrer l'économie dans les territoires qu'en ce qui concerne les parcours professionnels avec notamment la création d'une sécurité sociale professionnelle. Dans un contexte de restructurations récurrentes des filières bretonnes au gré des intérêts du capital

cela permettrait aux salarié-e-s concerné-e-s de bénéficier d'une mobilité choisie et non plus subie et de profiter de la portabilité des droits acquis par l'expérience professionnelle, bref cela serait gage de revalorisation des emplois ceci devant s'inscrire dans une véritable GPEC territoriale. Cette démarche est certes exigeante mais cela reste fondamental si l'Etat veut se défaire de son rôle d'assistance aux catastrophes économiques que personne ne souhaite gérer et concentrer son action prioritairement sur son rôle stratège en matière d'activité. Le rôle de la puissance publique, donc l'argent public, ne pourra pas éternellement se résumer à éponger des dettes privées et sauver ce qui peut encore l'être en terme d'emplois associés.

Sur le sujet de l'égalité femmes-hommes, notre organisation syndicale soutient les initiatives organisées en région relatives aux objectifs de l'Etat portant sur l'égalité professionnelle et les conditions de travail. Néanmoins, nous aurions apprécié disposer d'éléments permettant de mesurer l'engagement des entreprises bretonnes en matière de lutte contre le chômage des femmes, celles-ci représentant 51,4% des demandeurs d'emplois, ce taux montant à 53,9% des femmes de plus de 50 ans. Combien d'accords d'amélioration de leurs conditions de travail ont été signés ? Alors que les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité, quel que soit le critère retenu, quelles sont les initiatives et quel plan d'action a été mis en place pour lutter contre ce fléau ? A notre grand désarroi ce RASER ne

nous donne aucune indication ce qui interroge et nous inquiète quant à la prise en compte réelle de ce problème par l'Etat alors même que des milliers de femmes en Bretagne en subissent les conséquences.

Sur le volet aménagement des territoires la CGT aurait apprécié connaître le niveau des discussions concernant le CPER 2021-2027, puisque les grandes lignes et discussions étaient engagées dès 2019. Il semble que le Conseil Régional manque toujours fortement d'informations, à la fois de la part de l'Etat et notamment sur la question de l'intégration ou non du volet mobilité au sein de celui-ci. Pourtant les sujets ne manquent pas s'agissant notamment du traitement du nœud ferroviaire de Rennes, de la modernisation des lignes ferroviaires de maillage du territoire et notamment Auray-Quiberon ou Morlaix-Roscoff. Sur le sujet du déploiement de la 4G et de la fibre optique, la CGT réaffirme qu'il s'agit d'un enjeu d'intérêt général et il ne faut pas que le retard pris sur ce dossier accentue la fracture territoriale entre les métropoles et les autres territoires par exemple, la CGT intervient à cette même session sur le sujet BTHD.

Pour conclure, à la lecture de ce RASER la CGT est plus que perplexe sur les choix opérés par l'Etat qui multiplie les mesures de soutien direct aux entreprises sans remettre en cause le dogme libéral dominant, alors que des pans entiers de l'activité sont absents, notamment les services publics dont la crise actuelle révèle une fois plus l'utilité sociale et sociétale !

Rapport d'activité et de développement durable 2019 et Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2018

Intervention de Ronan LE NEZET



Une fois de plus, la CGT apprécie la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD, comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER. Cet avis souligne, cela avait été dit d'autre manière depuis des années mais certainement aussi clairement en 2015 sur le fait que ce rapport en Bretagne n'est pas conforme à la loi.

Cependant, la richesse des informations présentées dans ce rapport est à mettre en relation avec l'actualité de l'urgence sociale et environnementale. Il paraît important que, comme le

préconisait le CESER au moment du dixième anniversaire du RADD, qu'un support pouvant être grand public puisse être communiqué aux citoyens et citoyennes.

La CGT soutien la remarque formulée dans l'avis du CESER de porter une attention particulière aux indices et indicateurs capables de rendre compte de la cohésion sociale, de la santé, de l'éducation, de la qualité de l'environnement et de mesurer le bien-être et le bien vivre des habitants.es.

Il s'avère nécessaire d'avoir une évaluation des aides publiques engagées

par le Conseil régional, en termes de créations ou de maintien dans l'emploi, avec un véritable croisement de l'engagement des entreprises sur des contreparties d'objectifs et de résultats. Dans un contexte de défiance à l'égard des institutions, et des pouvoirs politiques ces enjeux de transparence s'avèrent nécessaires.

L'intervention publique régionale dans le champ économique est incontournable et la demande constante du CESER sur l'éco-socio conditionnalité des aides est certainement une action urgente à organiser, en ayant pour

principal objectif le progrès social, l'emploi durable de qualité. Il est important de mettre enfin en œuvre la proposition du CESER dans son rapport « Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne » d'une grille de lecture permettant de qualifier l'emploi durable, au moment où la Bretagne subit une crise grave de pertes d'emplois.

Changer de cap nécessite de transformer le travail en plaçant l'humain au centre pour lui redonner du sens. Cela commence par reconnaître celles et ceux qui le réalisent et la période du confinement l'a suffisamment démontré. Le confinement ayant mis en valeur les salariés « invisibles » jusque-là.

Dans cette incursion sur l'actualité, cette dernière confirme la nécessité de maintenir les services publics de proximité dans les territoires, de préserver la souveraineté alimentaire et l'outil industriel des risques de délocalisation, d'assurer la propriété intellectuelle des brevets de recherche et de développement à chaque engagement d'argent public. La lecture du RADD 2019 se fait donc dans ce contexte de crise sanitaire, sociale, économique et environnementale.

L'utilité sociale de l'industrie va de pair avec le développement d'une économie circulaire, de proximité et indépendante, qui produit des biens et des services durables. La place du dialogue social doit être valorisée, dans l'entreprise et les territoires.

La période confirme l'importance du projet BTHD, notamment dans le développement du télétravail. La fracture numérique est aussi révélée comme une source d'inégalité entre les territoires et les salariés. Les nouvelles technologies doivent permettre de repenser l'organisation du travail.

Sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre, la CGT se félicite de la décision du Conseil Régional de se donner les moyens d'internaliser la démarche BEGES et souligne le plan d'action pour tendre vers une région responsable.

La CGT apprécie les détails du plan d'action de la Région sur les GES, mais réitère ses propos concernant le manque de renseignement sur la stratégie régionale, alors que le document pourrait permettre une analyse plus approfondie de la cohérence de l'action publique en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La Bretagne s'est fixée une trajectoire ambitieuse à l'horizon 2040, avec des

objectifs ambitieux, notamment de diviser par deux les émissions GES. A l'heure de la Breizh COP, cette trajectoire est inscrite dans le SRADDET.

Face à la politique du tout routier menée par de nombreux acteurs dont l'Etat, la CGT rappelle, qu'en Bretagne, que le transport de marchandises capable de répondre le plus efficacement à l'urgence environnementale et aux exigences de réduction des GES, est nettement le transport ferroviaire. Là où le transport de marchandises routier repose essentiellement sur une énergie fossile, carbonée et subventionnée, le fret a des atouts en matière énergétique et environnementale, et d'exemplarité sociale, car il ne peut y avoir de transport de qualité sans emplois et conditions sociales de qualité.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement de 2017, où l'État portait un renforcement du fret ferroviaire de marchandises à 25 % de part modale d'ici 2022, ces objectifs ne seront pas atteints et sont révélateurs du manque de volonté d'un changement de modèle.

La CGT souligne la restitution accomplie par la Région sur son action en matière d'égalité Femmes/ Hommes, et suit l'avis du CESER, sur le sens d'avoir choisi pour le Conseil Régional de placer l'égalité femmes/hommes comme 38^{ème} et dernier objectif de la Breizh COP. Le forum économique mondial s'inquiète qu'il faudra, à la vitesse où les politiques se mènent, 99 ans pour parvenir à une parité moyenne globale dans la santé, l'éducation et la politique au sens large du terme. Les plafonds de verre résistent. La CGT suit l'idée du Haut Conseil à l'Egalité dans son rapport, « Accès des femmes aux responsabilités et rôle levier des financements publics - des nouveaux champs pour la parité » sur l'idée, « pas de parité, pas d'argent public ».

La CGT réaffirme que la conditionnalité des aides publiques doit également porter aussi sur le principe de l'égalité conditionnalité, et cela passera sans doute par une traduction juridique, faute de volonté des responsables politiques et des responsables économiques.

44% de femmes dans les conseils d'administration des grandes capitalisations boursières en 2019, soit une progression de 34% en 10 ans, mais dans le même temps moins de 18% de femmes dans les CA des PME, et 18% de femmes présentes dans les CODIR et COMEX des entreprises du

CAC 40, il est utile de préciser que ces derniers exemples ne sont pas soumis à des règles de quotas.

La période du confinement a révélé que tout un pan de notre économie, réelle, repose essentiellement sur des métiers à prédominance féminine, cumulant bas salaire, précarité, horaires atypiques et temps partiel. La CGT réitère que la précarité n'est pas un modèle économique de progrès social, la Bretagne se doit d'être exemplaire, notamment dans le métier du lien et du service à la personne.

Au niveau de la transition écologique, 40% des masses d'eau sont conformes aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, mais avec des disparités très importantes entre l'ouest et l'est de la Bretagne. 70% des masses d'eau sont en bon état dans le Finistère contre 3% en Ille et Vilaine.

L'activité humaine est responsable de la dégradation de cette ressource, en Ille et vilaine c'est le constat d'une urbanisation qui dégrade les cours d'eau. Sur le littoral, l'été 2019 a été marqué par une crise médiatique sur les algues vertes. Décembre 2019 a révélé qu'un mauvais réseau d'assainissement collectif dans le sud Morbihan avait un impact majeur sur l'activité économique et l'emploi ostréicole.

Récemment la pollution de l'Aulne a privé 180 000 bretons et bretonnes et 40 communes d'une eau potable de qualité. L'eau c'est la vie, et de nombreux secteurs économiques, employant des milliers de travailleurs, sont dépendants de cette ressource, notamment l'agriculture, la pêche, l'agroalimentaire, le tourisme ...

La CGT soutien la démarche du Conseil Régional de permettre aux bretons et bretonnes de disposer d'une eau potable en quantité suffisante, mais rappelle que cette ressource doit être détachée des lois du marché et du profit.

La CGT propose une gestion de l'eau avec des clauses sociales et environnementales dans l'intérêt public. La crise sanitaire voit l'échec d'un développement capitaliste fondé sur l'exploitation de l'être humain et de la nature. Un autre modèle est possible et s'impose pour le progrès social et environnemental.

Bretagne Très Haut Débit, un déploiement maintenu et des entreprises mobilisées



Intervention de Olivier CAPY

La CGT salue le travail du Conseil Régional afin d'assurer ce développement numérique inclusif et source de cohésion sociale et territoriale, d'autant que la crise sanitaire a mis en lumière la pertinence du projet breton.

Les opérateurs privés privilégiant par définition le profit, en l'espèce le déploiement de leur réseau en fibre optique FTTH sur seulement 10% du territoire, l'initiative publique amorcée dès 2012 répond à l'intérêt général en s'appuyant sur le principe de solidarité. La mise en œuvre du plan par le syndicat mixte « Mégalis Bretagne » présente aussi l'avantage de nous rendre propriétaire de ce réseau.

Certes le confinement lié à la pandémie de la Covid-19 et les mesures de prévention à l'exposition du risque en milieu professionnel ont ralenti les travaux mais sans regret, car la santé publique et la protection des travailleurs n'ont pas de prix. Par ailleurs, nous savons que les retards bien antérieurs à la crise sanitaire s'expliquent par les moyens insuffisants des entreprises.

La CGT félicite les efforts du Conseil Régional pour finaliser la phase 1, mais aussi pour accélérer la phase 2, bien que la cyber attaque ayant touché le groupe Bouygues Construction a ajouté un frein supplémentaire à notre affaire.

Nous ne manquerons pas de relever que la pertinence du projet BTHD s'exprime également dans l'approche globale de son financement, qui est le même pour chaque contribuable où qu'il/elle se situe, et semble-t-il dans sa bonne gestion puisqu'une réduction du coût initial a été obtenue ; il ne reste plus qu'à mobiliser dans les meilleures conditions possibles les nouveaux leviers de financement européens et nationaux.

De même la CGT souscrit à la stratégie régionale de déploiement du réseau ultra haut débit pour l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que celle d'offre dite de débit confortable aux lycées.

Enfin, ce chantier s'avère un terrain fertile à la création d'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle,

grâce à la mobilisation de la Région, de tous les acteurs du service public de l'emploi sur le territoire, ainsi que de leurs partenaires.

A bien y réfléchir, cette situation nous rappelle l'erreur commise en privatisant le secteur des télécommunications. Un établissement public industriel et commercial obéissant à une stratégie économique d'intérêt national déclinée sur l'ensemble du territoire pouvait garantir l'efficacité de l'action publique, sa cohérence et permettre une politique prévisionnelle des emplois et des compétences.

La CGT apprécie l'engagement régional, elle insiste sur l'impératif d'éviter le recours à la sous-traitance et au détachement, et en lieu et place, de favoriser l'emploi durable et le dialogue social territorial.

Ce nouveau point d'étape est donc une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer comme les années précédentes son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunications.

Séance plénière du 6 octobre 2020

De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne



Intervention de Stéphane CREACH

Cette troisième expression du CESER dans ses premiers propos donne le ton, ce ton est le bon.

Ainsi, je cite : « *cette crise s'ajoute à plusieurs autres, auxquelles n'ont pas toujours été apportées les réponses attendues ou à la hauteur (crise sociale, confirmée par le mouvement des gilets jaunes, crise écologique et climatique, crise économique et financière de 2007-2008, crise géopolitique du Brexit...)*. Les bouleversements induits par ces crises sont tels que de nombreuses politiques publiques devront être profondément révisées, aux niveaux européen, national et régional et dans tous les domaines. Les mesures d'urgence comme l'ébauche des plans de re-

lance témoignent d'ailleurs de changements en ce sens. »

Certes que certains changements s'opèrent cependant la CGT insiste pour que de réelles transformations soient à l'œuvre puisque les idées ne sont pas combattues parce qu'elles sont nouvelles mais parce qu'elles sont transformatrices, c'est pour ces raisons que les propositions de la CGT du statut du travail salarié et de la sécurité sociale professionnelle connaissent un tir nourri et croisé du grand patronat et du gouvernement.

Ce troisième travail du CESER s'inscrit dans une démarche reprenant des analyses antérieures et propose que le fil rouge qu'il déroule se poursuive dans le temps pour passer d'un

état à un autre, c'est ce que l'on nomme les transitions.

Dans son étude d'octobre 2017 « vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne », le CESER notait « *Le développement durable, compris dans le sens du progrès humain, doit, aux yeux du CESER, être réaffirmé comme l'objectif à atteindre pour la Bretagne. Il s'agit d'un objectif stratégique et politique fort, se traduisant par des choix et nécessitant l'allocation de moyens dédiés, qui doit être affirmé et porté collectivement. Dans ce cadre, les transitions (quelles qu'elles soient) ne sont plus perçues comme un objectif en soi, isolé, mais comme un chemin vers l'objectif plus général de déve-*

loppement régional durable, constituant autant d'éléments d'une stratégie globale. L'enjeu principal du projet régional pour la Bretagne devient la vision stratégique et cohérente de l'anticipation des transformations à conduire, de l'accompagnement et de la réussite des différentes transitions convergeant vers cet objectif, avec, en son cœur, la qualité de vie pour tou.te.s, dans toutes ses dimensions et dans tous les territoires qui font la Bretagne. »

3 ans plus tard le CESER pousse à nouveau, sous des formes nouvelles, des propositions en ce sens dans une période de crise inédite, pour, je cite la conclusion de l'étude qui nous est présentée ce jour « répondre aux besoins qui ont été amplifiés par la crise ».

La démarche de la CGT repose principalement sur la réponse aux besoins dont les besoins sociaux qui ne sont pas que matériels.

La CGT partage dès lors dans cette conclusion sur ce thème des besoins et note qu'il faille :

- « Soutenir les entreprises du territoire
- Se fixer des objectifs de souveraineté industrielle
- Renforcer l'autonomie alimentaire des territoires
- Mettre les plans de relance au ser-

vice de la transformation de l'économie

- Renforcer l'éco-socio conditionnalité des aides
- S'appuyer sur l'économie sociale et solidaire et ses réseaux
- Affirmer la culture comme priorité
- Renforcer la présence des services publics et services au public dans les territoires et leur accessibilité à tous »

Sur le thème « lutter contre les risques de fracture sociale », on note que le CESER là aussi fait cause commune avec de nombreux engagements de la CGT ainsi, il convient :

- « D'accélérer la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
- De faire de la lutte contre le décrochage en formation initiale une priorité immédiate
- D'établir « un plan Marshall » du numérique
- Renforcer l'offre de formation sans laisser de côté personne
- D'actualiser le Plan de mobilisation pour les jeunes au niveau régional
- D'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les enfants »

Quant au thème « placer le dialogue et la coopération au cœur de la mé-

thode » pour :

- « Renforcer les moyens et les compétences des collectivités et de l'Etat en Région
- Articuler les différents plans de relance entre eux et avec les objectifs de développement durable du territoire
- Renforcer l'anticipation, la prévention et la gestion des risques, à très court terme et à moyen et long terme
- S'appuyer sur une mobilisation démocratique, renforcer le partage de l'information
- Soutenir les coopérations, le monde associatif et ses réseaux
- Evaluer pour garantir une bonne utilisation des fonds publics »

Dans le chapitre de la mobilisation démocratique, la question du dialogue social à renforcer est évoquée et je m'arrête là puisque pour celles et ceux qui étaient dans un demi sommeil ou retenus par certaines pensées, ils ou elles vont être obligés de demander à leur voisin ou voisines pourquoi la CGT s'est permis de dérouler une partie de son cahier revendicatif en session puisqu'il y a d'autres lieux pour ça.

Pour l'anecdote, la CGT votera cette étude dont le sens programmatique lui convient bien.

Décision modificative n°3 au budget 2020

Intervention de Stéphane CREACH



Si la CGT a décidé -et nous savons que ce n'est pas forcément très simple pour les services du CESER- de regrouper en une seule intervention notre analyse des questions budgétaires, la raison en est assez simple : force est de constater que ce qui se passe en Bretagne, comme dans l'ensemble du pays, est une politique relativement inédite puisqu'il s'agit d'une économie très largement administrée, en d'autres temps cela s'appelait une économie socialiste.

La décision modificative numéro 3 permet, je cite, « d'apporter un soutien significatif à la compagnie Brittany Ferries fortement impactée par la baisse du trafic maritime transmanche ».

Là encore force est de constater que cette compagnie n'a en fait de privé que le nom, puisqu'en réalité ce sont

bien les pouvoirs publics et donc les citoyens.nes qui sont largement contributeurs au fonctionnement de ce transport maritime. Bien évidemment que la situation de l'emploi et la pérennité de la BAI méritent toute l'attention de l'Etat, du Conseil Régional Bretagne, de celui de Normandie et des départements concernés mais dès lors la stratégie et les choix opérés par la BAI devront être partagés comme la localisation de la construction des navires ou leur entretien.

En tout état de cause, la CGT ne peut que soutenir, puisque pionnière dans la demande expresse de la traçabilité sur l'utilisation des fonds publics, les contreparties indispensables comme un système de contrôle.

Ainsi, la CGT ne peut que souligner l'exigence, devenue centrale, du CESER de l'éco-socio conditionnalité des aides, relativement ferme dans

son avis sur le programme 203 de la mission 2, je cite : « Le CESER souhaite savoir si des mesures et critères d'éco-socio conditionnalités ont été mis en place dans le cadre de cette aide « hors norme » conformément aux ambitions affichées dans le rapport « Redémarrage et Transitions » de juillet 2020. Un suivi attentif sera donc nécessaire, en particulier avec des indicateurs liés aux emplois maintenus sur le territoire (emplois directs, au sein de la BAI, mais aussi emplois indirects, notamment au sein des entreprises prestataires, notamment pour l'entretien et la réparation des navires).

La question du transport, quel qu'il soit, raisonne très largement dans la période, cette question était déjà au cœur de nombreuses actions sociales dont le mouvement dit « des gilets jaunes ».

Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de relever dans le cadre du Rapport Annuel de Développement Durable 2019, que le rapport égalité femmes/hommes au chapitre 4.2 concernant les contractualisations et l'animation territoriale signale les résultats de l'enquête menée en 2018 sur les conditions de vie de jeunes filles et jeunes femmes dans le monde rural. L'inadaptation de l'offre de transports en commun est pointée par une grande partie des enquêtées, ce qui doit interroger le Conseil régional et le CESER dans le suivi des politiques liées à l'accessibilité et aux mobilités.

Plus largement pour la CGT, cette DM3 comme les orientations budgétaires 2021 doivent s'apprécier dans le cadre des plans de relance, de redémarrage et de transitions, de « green new deal » ou autres puisque à tous les niveaux que cela soit, ils sont affirmés l'être au nom de l'emploi.

Il devient effectivement urgent de faire entrer dans les logiciels de pensée et numériques du Conseil Régional et de ses partenaires, la proposition du CESER d'une grille de lecture qualifiant l'emploi durable alors que la référence avec l'emploi de qualité s'estompe dans le naufrage de la démarche Padus et de l'agenda 21 au même moment que « le monde à vivre » slogan de la Breizh COP doit

entrer en vigueur.

La CGT profite de cette session pour faire une pique de rappel concernant l'objet politique « Breizh Cop » qui a été débattu et partagé partout et avec de nombreux acteurs sauf avec les organisations syndicales de salariés, pas plus d'ailleurs qu'à la Conférence Sociale, la seule à ne pas avoir été mobilisée.

La CGT a fait et fait de nombreuses propositions comme par exemple celle de l'expérimentation du contrat de continuité professionnelle qui permettrait de ne pas passer par la case « chômage » en sécurisant les parcours dans le cadre du projet CGT de sécurité sociale professionnelle et que le CREFOP étudie en ce moment même pour notre région.

C'est justement parce qu'elle fait du travail une démarche englobante que la CGT insiste que celui-ci a un prix et n'est pas un coût. Là aussi notion que le CESER a fait sienne dans son étude sur les activités industrielles créatrices d'emplois durables de juin 2015.

La CGT insiste de nouveau sur le fait que c'est dans le même pas de temps que les questions environnementales et sociales doivent être traitées et si une certaine pression existe dans le cadre des règles des échanges commerciaux par des acteurs divers sur

les questions environnementales, il serait alors de bon ton qu'il en soit de même pour les clauses sociales et là, les organisations syndicales de salariés sont bien seules, quand elles ont droit au chapitre.

Le monde de demain ne sera pas un monde unique d'associations ou de groupement divers avec toutes et tous leur utilité si la démocratie sociale est bafouée puisque c'est en regard des droits au travail que s'émancipe une société toute entière.

Si actuellement les politiques publiques en France comme dans de nombreux pays qui ont un système social que de nom sont des politiques de soutien pour que la population ne reste pas sans ressources, il faut absolument changer les paramètres de ce qui guide ces politiques ou alors il ne s'agira que de semer les germes d'une nouvelle crise et des conséquences dont personne ne peut dire ce qu'il adviendra.

La CGT travaille à une large mobilisation pour faire de l'emploi une priorité et que partout sur le territoire breton l'argent public le serve et ne fasse pas l'intérêt de quelques-uns dont certains vivent déjà très aisément.

C'est en combattant le moins disant social que l'on tire vers le haut l'humanité puisque l'inverse ne peut produire qu'un seul résultat : le chaos.

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**

